

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 11 mai 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

La séance est ouverte à 19h06 et levée à 22h00.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (vote à partir du rapport n°16), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (vote à partir du rapport n°5), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chaléze : M. René BLAISON Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Romain VIENET Chevroz : M. Franck BERNARD Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Geneuille : M. Patrick OUDOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Bernard LOUIS Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Thise : M. Loïc ALLAIN Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieille : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Annaïck CHAUVET

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'au rapport n°4 inclus), M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à partir du rapport n°16), M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Fabrice TAILLARD, M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, M. Jean-Marc BOUSSET à M. Florent BAILLY, Mme Nadine DUSSAUCY à M. Cyril DEVESA, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Valérie MAILLARD à M. René BLAISON

Délibération n°2022/006096

Rapport n°11 - Avenant de Prolongation de la convention avec l'Ascomade portant sur la Gestion Patrimoniale de la Ressource en Eau

Avenant de Prolongation de la convention avec l'Ascomade portant sur la Gestion Patrimoniale de la Ressource en Eau

Rapporteur : M. Christophe LIME, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Subventions versées » Budget annexe EAU	Montant du BP 2022 : 63 000 € Montant de l'opération : 22 318 €

Résumé :

Fin 2016, la Ville de Besançon avait engagé un programme d'actions visant à améliorer la connaissance et la protection des ressources en eau potable, tant en terme de qualité que de quantité et avait financé partiellement un poste d'hydrogéologue-animateur à l'ASCOMADE. Grand Besançon Métropole (GBM) a poursuivi cette action par une convention portant sur la période 2019-2021. Il est proposé de poursuivre sur 2022 avec une participation réduite avant un arrêt de la participation en 2023

Les ressources en eau sont le premier patrimoine des services d'eau et les évolutions climatiques ainsi que la pression anthropique font peser des risques sur ce patrimoine. Aussi, GBM, en partenariat avec l'ASCOMADE (association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement), a développé une approche spécifique de ce sujet en améliorant la connaissance des diverses ressources existantes dont certaines référencées comme ressources majeures par l'Agence de l'Eau, et en amplifiant les mesures de protection déjà mises en œuvre.

Une première convention a été signée par la ville de Besançon avec l'ASCOMADE en 2016 pour une mission se déroulant sur 2017 et 2018. Une nouvelle convention a été signée entre GBM et l'ASCOMADE pour la période 2019-2021. Les premières actions menées ont montré leur importance avec la création d'un comité scientifique pour l'étude de la ressource de Novillars et le lancement d'études visant l'amélioration de cette ressource.

Pour la période 2019-2021 les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- poursuite de la coordination des acteurs œuvrant à la protection de la source d'Arcier, en relation avec la Chambre d'agriculture,
- amélioration de la connaissance du fonctionnement des Ressources Karstiques Majeures (RKM) d'Arcier et de Novillars,
- animation du Comité scientifique de la ressource de Novillars,
- promotion de la démarche de gestion patrimoniale de la ressource en eau auprès des collectivités adhérentes de l'ASCOMADE,
- apport d'une vision technique sur la valeur et la protection patrimoniale des ressources répertoriées par GBM.

Le coût global sur les 3 années a été de 99 140 €. Ce coût ne comprend pas la réalisation d'études de type hydrogéologique qui ont été réalisées en parallèle afin d'améliorer les connaissances du fonctionnement des ressources.

Il est proposé de prolonger la convention sur l'année 2022 avant que GBM ne se structure afin de pouvoir assurer en interne les actions réalisées dans le cadre de cette convention. Le coût pour cette année complémentaire est estimé à 22 318 € et comprend la poursuite des actions précédentes mais avec une implication moindre de l'Ascomade par rapport aux années précédentes.

Monsieur Daniel HUOT, conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

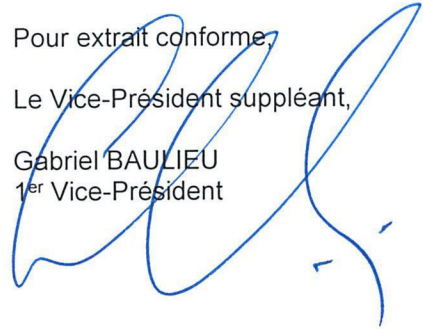
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention de partenariat avec l'ASCOMADE pour « Promouvoir une gestion patrimoniale des ressources en eau potable » du territoire de Grand Besançon Métropole ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0*

Conseiller intéressé : 1

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

Entre :

Grand Besançon Métropole, dont le siège social est situé 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, représentée par sa Présidente, Anne VIGNOT, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté du 11 mai 2022, ci-après dénommée « Grand Besançon »

Et,

L'association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement, dont le siège social est situé 17 avenue Siffert à Besançon, représentée par sa Présidente, Marie-Claire THOMAS, ci-après dénommée « l'ASCOMADE »

Préambule

Vu l'article VII de la présente convention, autorisant sa modification par avenant

Vu que la gestion patrimoniale des ressources en eau potable (GPRE) de Grand Besançon nécessite de poursuivre les actions engagées les années précédentes

Vu que l'accompagnement de l'ASCOMADE à la mise en œuvre de ces actions n'ira pas au-delà de 2022

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de :

- modifier la durée contractuelle de l'action GPRE,
- acter du programme d'actions à réaliser en 2022 et du budget prévisionnel afférent, figurants en annexe,
- acter du plan de financement annexé, et du soutien financier de Grand Besançon.

Article 2 - Cadre d'exécution du programme

L'article 2 « Cadre d'exécution du programme » est complété par la mention :

« *Le programme prévisionnel 2022 détaillé est en annexe.* »

Article 3 - Financement et modalités de règlement

Le montant total du cofinancement par Grand Besançon indiqué à l'article 5.3 « Montant de l'aide et modalités de règlement » est corrigé pour prendre en compte l'aide prévisionnelle de 2022.

Il était de 99 140 €, il passe à 121 458 €, selon la répartition annuelle suivante :

- 2019 : 14 872 €
- 2020 : 43 336 €
- 2021 : 40 932 €
- 2022 : 22 318 €

Les budgets et plans de financement prévisionnels fournis en annexe de la convention, sont complétés par ceux de 2022, en annexe de cet avenant.

Article 4 - Durée contractuelle du programme

L'article 8 « Durée de la convention » de la convention initiale est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Cette convention prend effet à la date de sa signature et couvre les actions engagées pour les années 2019 à 2022 incluses. Elle prendra fin au versement du solde de la participation financière de Grand Besançon. »

Fait en 2 exemplaire originaux à Besançon, le

Pour la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Pour l'ASCOMADE,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Marie-Claire THOMAS

Programmes prévisionnels

	Objectifs de l'année	Indicateurs et livrables	Tps est. %
Mission A : Source d'Arcier.....(30 %)			
Action 1 : Animation du nouveau programme d'actions sur la source d'Arcier	Bilan d'actions - COPIL - Commission - analyse critique - optimisation des actions	Comptes rendus réunions - feuilles d'émergence - PPT Commission - fiches de suivi des actions - Rapport Bilan 2021	10 %
Action 2 : Actions pour la réduction des pollutions du plateau	Amélioration et précision des connaissances du système Arcier - synthèse des actions et sollicitation des acteurs du comité de suivi	Bilan technique 2021	5 %
Action 3 : Communication	Sensibilisation de l'ensemble des citoyens du BA Arcier	Articles de sensibilisation - Interventions dans les journées à thèmes	3 %
Action 4 : Accompagnement dans la mise en place du volet concertation des enjeux du territoire	Coordonner les prises de contact et participer aux réunions liées	Comptes rendus des réunions et programme d'actions 2023-2026	12 %
Mission B : Captage de Novillars - RKM 12.....(17 %)			
Action 1 : Études techniques et Comité scientifique	Approfondir les connaissances de la ressource	Suivi des études - analyse critique - Bilan technique 2021 - feuilles d'émergence - PPT Comité/réunions	10 %
Action 2 : Volet opérationnel de protection	Sensibilisation des acteurs en fonction des conclusions sur la vulnérabilité.	CR de réunions - bilans et échanges mails Aide à la rédaction de CCTP de réhabilitation d'ouvrages et suivi des travaux pour information	7 %
Mission C : Suivi autres ressources.....(3 %)			
Action 1 : Assister aux réunions selon les besoins techniques de GBM	Apporter un regard synthétique sur la ressource et sa protection à l'échelle du territoire	Liste des sujets sur lesquels la chargée de mission GPREP aura été consultée.	3 %
Total			50 %

Budget prévisionnel de septembre 2019 à décembre 2022 et plan de financement

	Nombre de jours	Montant
Coûts internes		
Responsable du projet	629	228 135
– 2019	79	
– 2020	220	
– 2021	220	
– 2022	110	
Responsable de la communication	35	12 645
– 2019	0	
– 2020	15	
– 2021	15	
– 2022	5	
Direction	23	11 565
– 2019	4	
– 2020	8	
– 2021	8	
– 2022	3	
Secrétariat	7	1 987
– 2019	2	
– 2020	2	
– 2021	2	
– 2022	1	
Total coûts internes (€)		254 332
Coûts externes (sur justificatifs)		
– 2019		1 000
– 2020		8 000
– 2021		5 000
– 2022		1 000
Total coûts externes (€ TTC)		15 000
TOTAL (€ net de taxe)*		269 332
<i>*L'ASCOMADE n'est pas assujettie à la TVA</i>		

**L'ASCOMADE n'est pas assujettie à la TVA*

ASCOMADE	20 %	53 070 €
Grand Besançon	45 %	121 458 €
Agence de l'Eau RMC	35 %	94 804 €**
Total	100 %	269 332 €

*** Montant estimé selon les modalités prévues par le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau*

Budget, détail des missions et plan de financement : prévisionnel 2022

	Nombre de jours	Montant
Coûts internes		
Responsable du projet	110	43 890
– Mise en œuvre du programme d'action prévisionnel		
Responsable de la communication	5	1 995
– Réalisation d'outils de sensibilisation		
– Mise en page d'articles		
– Relations presse		
– Réalisation de schémas pédagogiques		
– Assistance à la conception de stratégies de sensibilisation		
Direction	3	1 665
– Coordination technique		
• Relecture de documents		
• Appui à la conception d'actions, au bon déroulement du programme d'action		
• Participation aux réunions du Comité de pilotage		
– Suivi administratif		
– Relations partenariales		
Secrétariat	1	313
– Suivi administratif		
Total coûts internes (€)		47 863
Coûts externes (sur justificatifs)		
– Déplacements (km, repas)		
– Petits matériels divers		
– Inscription à des colloques, formations		
– ...		
Total coûts externes (€ TTC)		1 000
TOTAL (€ net de taxe)*		48 863

*L'ASCOMADE n'est pas assujettie à la TVA

ASCOMADE	18 %	8 975 €
Grand Besançon	46 %	22 318 €
Agence de l'Eau RMC	36 %	17 570 €**
Total	100 %	48 863 €

** Montant estimé selon les modalités prévues par le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau